



Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 14/11/25
ID : 048-200069151-20251106-DELIB_2025_114-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

Membres en exercice : 35 Présents : 20 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-114 - CONVENTION AVEC L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE CAUSSES ET CÉVENNES - MISE À DISPOSITION DE SALLES

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT les partenariats régulièrement mis en œuvre entre la Communauté de communes et l'Entente interdépartementale Causse & Cévennes,

CONSIDÉRANT les politiques respectives des deux établissements publics partenaires, en vue de rationaliser leurs dépenses, d'optimiser les mutualisations et de renforcer leurs visibilité et identités respectives,

CONSIDÉRANT qu'il convient dans ce cadre de définir de manière conventionnelle l'étendue et les modalités réciproques de ces partenariats,

SUR PROPOSITION du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat à passer entre la Communauté de communes et l'Entente Interdépartementale Causse et Cévennes, prévoyant notamment :

Les engagements suivants de l'Entente Interdépartementale Causse et Cévennes :

- ✓ Effectuer une demande préalable par courriel à l'adresse contact@ccgcc48.fr, afin de s'assurer de la disponibilité de la salle souhaitée.
- ✓ Mettre à disposition la salle de réunion des locaux de l'Entente, pour les éventuels besoins de la Communauté de communes.
- ✓ Respecter et faire respecter par l'ensemble des participants le règlement intérieur d'utilisation annexé à la présente convention.

Les engagements suivants de la Communauté de communes :

- ✓ Mettre à disposition gracieusement les salles de réunion ainsi que la salle des instances de l'Immeuble Le Rochefort à l'Entente dans le cadre de l'organisation de réunions.

Sont inclus : l'accès à une connexion internet ainsi que la possibilité d'utiliser l'écran i3Touch dans les salles de 1 à 5, ainsi que le vidéoprojecteur et la sonorisation dans la salle des instances sous condition d'y avoir été formé.

AUTORISE à cette fin Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire se rapportant à cette affaire.

ANNEXE un exemplaire de cette dernière à la présente délibération.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

A blue ink signature of René JEANJEAN.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.